



*Syndicat SUD-Rail
de la région de Lyon*

Lyon, le 14/11/2019.

Monsieur J.C. FOUCRIT

Directeur ESV TGV Rhône-Alpes

Monsieur B. MATHEVET

R/DET ESV TGV Rhône-Alpes

Objet : Préavis de grève.

Monsieur le Directeur,

Le 24 octobre 2019, nous vous avons adressé une demande de concertation immédiate pour laquelle nous avons été reçus le 5 novembre 2019. Malgré cette réunion de concertation, des points de désaccords demeurent.

C'est pourquoi dans ce contexte et conformément à l'article L 2512-2 du code du travail, le syndicat SUD-Rail dépose un préavis de grève couvrant l'ensemble des ASCT de l'ESV TGV Rhône-Alpes ainsi que tous les agents amenés à les remplacer

Du vendredi 6 décembre 2019 à 04h00 jusqu'au lundi 24 février 2020 à 08h00.

Les motifs de ce préavis de grève sont :

- **Le Placement illégal en absence irrégulière des ASCT ayant fait usage de leur droit de retrait les 18/10/2019, 19/10/2019, 20/10/2019.**
- **Les mises en demeure illégales faites et parfois remises à certains ASCT les 18/10/2019, 19/10/2019, 20/10/2019 par des encadrants de l'établissement.**
- **Les Retraits financiers sur les fiches de paie des ASCT.**

Recevez, Monsieur le directeur, nos salutations syndicales.

Pour SUD-Rail :

Stéphane Boulade